

soient. En ce qui regarde les rails d'acier, nous ne saurions nous en passer, mais il n'est pas de rigueur que nous les fabriquions nous-mêmes, tandis que dans le cas des chemins de fer, non seulement nous ne saurions nous en passer, mais nous devons les construire nous-mêmes. A cet égard, tout d'abord, la comparaison du ministre cloche. En second lieu, il y a cette autre différence qu'en décrétant le subventionnement des chemins de fer, vous établissez un règle administrative d'application générale dans le pays. Par le subventionnement des voies ferrées, vous prenez une mesure qui est clairement à l'avantage de la population tout entière. Mais le ministre ne m'a pas du tout convaincu en affirmant que l'octroi de primes sur le fer et l'acier rentrait dans la catégorie des mesures prises par le public pour l'avantage général de la population.

Monsieur l'Orateur, s'il fallait accepter cette opinion, nous devrions, pour être logiques, octroyer des primes à tout article que nous produisons, et dans ces conditions, nous aurions le spectacle des fondeurs forcés de délier les cordons de leur bourse pour venir en aide à la production du blé, tandis que les cultivateurs de leur côté seraient appelés à contribuer en vue d'aider les fondeurs à produire du fer. Nous verrions les Canadiens engagés dans l'opération fort peu profitable de chercher à s'enrichir par l'échange réciproque de contributions en argent.

M. HENDERSON: C'est le programme ministériel.

M. M. CLARK: Non, monsieur l'Orateur, ce n'est pas ainsi qu'opèrent les primes. Effectivement, sous un pareil régime une région quelconque se trouve favorisée aux dépens du reste du pays. Cela me rappelle une histoire. Un Ecossais souffrait d'une maladie qui s'était montrée réfractaire à tous les moyens ordinaires de guérison, et quelqu'un proposa comme moyen tout à fait nouveau de lui faire entendre un air sur la cornemuse. Aussitôt dit aussitôt fait. Le médecin en faisant sa visite à l'hôpital le lendemain matin s'informa du patient et de l'effet qu'avait eu sur lui la mesure inusitée qu'on avait prise. "Oh," répondit l'infirmière, "l'Ecossais est beaucoup mieux, mais les autres malades sont morts."

La comparaison du ministre des Finances cloche aussi à un autre égard. D'après ce que j'ai pu savoir, l'octroi d'une prime est invariablement accompagné de l'imposition d'un droit sur l'importation de l'article qui fait l'objet de la prime. Voilà nombre d'années que les pouvoirs publics en France paient une prime au sucre de betterave; mais cette mesure est complétée par l'imposition d'un droit d'entrée sur le sucre, et en conséquence les Français se trouvent contraints de payer le sucre plus cher que les habitants de pays où l'on se contente

M. CLARK.

tout bonnement de faire venir le sucre des contrées où la Providence évidemment a désiré qu'il fût produit. Voyons ce qui se passe dans le cas de primes à l'industrie du fer. Je n'ai pas oublié qu'à la dernière session l'honorable ministre des Chemins de fer (M. Graham), en cherchant à justifier avec son talent ordinaire le surcroît de dépenses imposé par la construction du Grand-Tronc-Pacifique, indiqua comme une des causes l'encherissement des rails d'acier, conséquence du relèvement des droits.

Personne ne prétendra dans cette enceinte que la construction d'une nouvelle voie ferrée a l'effet de rendre plus difficiles ou moins satisfaisantes les communications par chemin de fer; mais l'octroi de primes à l'industrie du fer, complété par un droit protecteur ici comme en d'autres pays, crée cette situation extraordinaire que, tout désireux que nous sommes de développer le réseau de nos voies de communication par voie ferrée, nous faisons en sorte que le fer et l'acier, dont l'emploi est indispensable dans l'établissement de ces voies ferrées, soient plus chers et plus difficiles à obtenir. En d'autres termes, d'une part vous vous efforcez, et non sans succès, par le subventionnement des chemins de fer, de satisfaire à un des besoins les plus impérieux de la population, l'extension des moyens de transport, et d'autre part vous vous appliquez par l'octroi de primes à la fabrication de l'acier à faire obstacle à cette extension.

Si nous reprenons l'examen de cette question sous son aspect général, nous voyons que les auteurs sont partagés d'opinion quant aux avantages et aux désavantages de l'octroi de primes et de la protection douanière respectivement. Gladstone caractérisa un jour la pratique des primes comme étant la pire forme de protection. Il se plaçait, j'imagine, au point de vue d'un chancelier de l'échiquier, et en effet, le trésor n'en retire rien; c'est tout simplement un versement de fonds en faveur de telle ou telle partie du pays, de telle ou telle classe de la société. De son côté, Bastiat, bien qu'assez peu favorable à l'octroi de primes, pratique qu'il a définie "un encouragement au pillage", jugeait cette pratique moins condamnable que la protection douanière. Toutefois, la raison qu'il donne de sa préférence est assez bizarre. Il se place plutôt au point de vue du philosophe. Un système de primes, à son avis, présente moins d'inconvénients qu'un droit frappant l'importation, pour cette simple raison que le consommateur se rendra ainsi plus rapidement compte de l'erreur commise et en réclamera plus tôt l'abolissement. C'est ce qui est arrivé dans le cas des primes imposées par le gouvernement anglais; en effet, je ne crois pas que ce gouvernement ait payé de primes pour la peine depuis 1830, et c'est seize ans plus tard que le libre-échange fut établi